trine ? Et pourtant nous sommes déjà au 14e siècle !... mais voyons le commentaire, car il y a un commentaire qui accompagne ce vilain petit traité.

Commentarium... dicit quod aliqui cantores addunt tritonum ad quartam vocem, quia continet tres tonos, sed raro *utimur illo in cantu*... Sed quia raro invenitur idcirco a paucis musicis ponitur. Iritonus minus curatur licet *interdum reperiatur* ut supra dictum est.

Le commentaire parle lui aussi des traités de plaint-chant et il dit que quelques uns de ces traités nomment l'intervalle de triton et que plusieurs n'en parlent pas vu qu'il y a fort peu d'exemples de cet intervalle dans les livres de chant ; mais si rares que fussent ces exemples, ils existaient dans tous les cas.

Hucbald de Saint-Amand dont les indications méritent une entière confiance citent deux exemples de triton *direct*, l'un tiré du premier répons des matines du dimanche de la Passion, *Isti sunt dies*..., l'autre du sixième répons des matines de la fête de sainte Agnès, *Jam corpus ejus*.

Ce dernier exemple est également cité par Bernon de Reichenau postérieur à Hucbald de plus d'un siècle—Et dire que les archéologues modernes ont parfaitement vérifié le fait aux deux endroits indiqués ! c'est à n'y rien croire.

Si donc il y avait encore au 15e siècle des exemples de triton *direct* dans les livres de chants en usage, que dire de l'enseignement de nos petits manuels de chant qui parlant non pas du triton *direct* (pour eux la chose est trop évidente) mais du triton avec notes intermédiaires disent d'un ton assuré que de tout temps, il a été prohibé par tous les maîtres et d'une manière absolue. Il faut croire que depuis quelques siècles les manuels se copient les uns les autres avec une grande confiance. Mais nous sommes à une époque de recherche et il devient difficile de résister à l'évidence des faits.

Quand on admet un principe il faut en admettre aussi les conséquences. Nous voulons les modes ecclésiastiques tels qu'ils sont ; s'il en est, parmi ces modes, dont la constitution comporte des relations fréquentes entre les notes *fa* et *si*, il devra arriver de temps à autre que le triton ait lieu d'une manière plus ou moins directe ; tant pis pour la constitution de ces modes, mais c'est leur constitution qui le veut ainsi, il ne nous appartient pas de la changer.

Il est des mélodies même dans nos livres de chant où le sentiment du triton se fait jour presqu'à chaque phrase : telles sont les mélodies du 7e mode. Nous invitons les connaisseurs à faire l'expérience. Qu'ils prennent au hasard quelques chants de ce mode et ils verront par eux-mêmes. Sans doute, en altérant la mélodie, on a réussi à faire disparaître le triton à notes intermédiaires mais on ne réussira jamais à en faire taire le sentiment dans le cours du morceau parce que ce sentiment est la conséquence même de la constitution de ce mode. Il en est de même